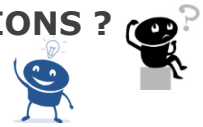


# Fiche n° 10

## ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS Prévention et Secours Civiques Niveau 1 (PSC1)

### POURQUOI ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?

- Pour certifier la réalisation effective de la formation (décret 2012-310)
- Et ainsi justifier et déclencher le remboursement prévu à ce titre



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les modalités d'organisation et de prise en charge de la formation « Prévention et Secours Civiques Niveau 1 » (PSC1) obligatoire ont évolué : vous pouvez désormais vous adresser à l'organisme de formation de votre choix pour former vos volontaires pendant leur contrat d'engagement. Pour obtenir un remboursement de 60 € par volontaire formé, vous devez attester, via ELISA, de la délivrance effective de la formation. Vous ne pouvez effectuer cette attestation qu'après 2 mois de mission, même si la formation a été effectuée au cours des deux premiers mois.

**⚠ Faute d'attestation de la formation au plus tard dans les 60 jours suivant la fin du contrat, il ne vous sera plus possible d'en demander le remboursement.**  
Afin d'attirer votre attention, **trois niveaux d'alerte** existent et s'affichent dès lors que la date limite d'attestation de la formation approche

■ au plus tard dans 10 jours. ■ au plus tard dans 30 jours. ■ au plus tard dans 90 jours.



**En tant qu'organisme agréé, je suis habilité à attester la réalisation des formations. Cette action est possible pour tous les profils d'utilisateurs d'ELISA (administrateur général, délégué et gestionnaire pour les contrats dont ils sont responsables). Ce rôle me revient y compris pour les volontaires accueillis en intermédiation par des organismes tiers.**

### CONDITIONS A REMPLIR POUR PRETENDRE AU REMBOURSEMENT DE LA PSC1

- La date de fin de contrat doit être postérieure au 30 juin 2017,
- Le contrat ne doit pas être rompu dans les deux premiers mois de réalisation,
- La date de formation PSC1 doit être postérieure au 30 juin 2017,
- La date de formation PSC1 doit être comprise dans la période du contrat d'engagement.

### COMMENT ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?



Je suis connecté à la page d'accueil

NON

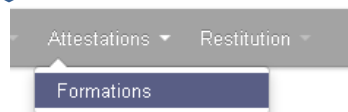
Je me connecte :

<https://elisa.service-civique.gouv.fr>

voir FICHE COMMENT SE CONNECTER



Je clique sur



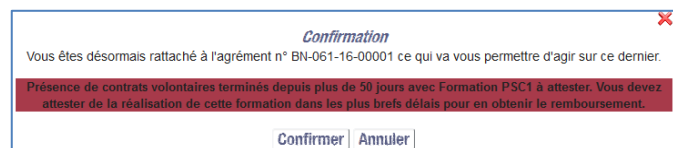
Je ne suis rattaché qu'à un seul agrément

NON

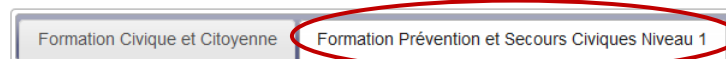
Je sélectionne l'agrément sur lequel je souhaite travailler : **Choisir un couple Agrément/Structure de travail** et je clique sur le menu **Attestations > Formations**



Si certains de mes contrats volontaires entrent dans le cadre d'un niveau d'alerte, un rappel est effectué dès la demande de confirmation de mon choix du couple agrément-structure



J'accède directement à l'écran **Formations** et je me positionne sur l'onglet Prévention et Secours Civiques Niveau 1



# ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS PSC1

Pour attester une formation PSC1, je choisis la liste « Attester la réalisation des formations »

Je peux réduire la liste des résultats affichés en saisissant un ou des critères de recherche (numéro de contrat, nom, dates etc...)

Je **dois** sélectionner ou saisir un organisme de formation

Je **dois** saisir une date de formation (seule une formation après le 30 juin 2017 peut donner droit à un remboursement)

Je sélectionne le ou les contrats volontaires que je souhaite attester en cochant la case  à gauche de chaque ligne. (ou tous les contrats volontaires en cochant la case située à gauche des entêtes de colonnes)

Numéro contrat volontaire	Nom volontaire	Prénom volontaire	Date début	Date fin	Etat
<input type="checkbox"/> BN-061-16-00001-03005	dotation	miseajour	01/12/2016	31/05/2017	Terminé
<input type="checkbox"/> BN-061-16-00001-03007	MENUSY	Peul	01/12/2016	30/11/2017	Validé

Une fois :

- l'organisme de formation sélectionné dans la liste ou saisi en cas de non référencement (choix de la valeur *Organisme de formation non référencé* puis saisie libre dans le champ *précisez*)
- la date de réalisation de la formation saisie,
- le ou les volontaires ayant participé à cette session de formation sélectionné(s),

je peux attester en cliquant sur  **Attester** et en confirmant mon choix après avoir bien pris connaissance des obligations auxquelles je m'engage en cas de contrôle :

Confirmez-vous l'attestation de la réalisation effective du 13/07/2017 de 1 formation(s) auprès de l'organisme Croix-rouge ?

L'Agence du Service Civique prend en charge le financement de la formation PSC1 à hauteur de 60 € par volontaire. Cette somme est remboursée après réalisation effective de la formation par le volontaire. En cas de contrôle, vous devez être en capacité de produire pour chaque volontaire formé une pièce justifiant l'effectivité de la formation PSC1 au cours du Service Civique : attestation de fin de formation ou certificat de compétence de citoyen de sécurité civile délivré à l'issue de ma formation.

NB : la facture ne constitue pas une attestation de formation effective car elle ne permet pas de distinguer les formations réellement réalisées des absences injustifiées et facturées.



**Si j'ai oublié d'attester un contrat dans les temps ou que je me suis trompé dans l'attestation, je contacte mon interlocuteur ASP qui m'indiquera la procédure à suivre (annulation, dérogation, modification de la date de formation ou de l'organisme de formation)**

## SUIVI DES ATTESTATIONS SUIVI DES FORMATIONS DES CONTRATS ECHUS



Une fois la réalisation des formations attestée, je n'ai plus rien à faire.

Si toutes les conditions sont remplies, une demande de remboursement sera générée dans ELISA le soir même et le remboursement effectif interviendra dans les semaines suivantes.

Je peux suivre dans un premier temps le traitement des contrats volontaires dans la liste « **Suivi des attestations** »

Afficher les formations :

puis, une fois terminés depuis plus de 60 jours dans

la liste « **Suivi des formations des contrats échus** »

Afficher les formations :

## EXPORTER LES LISTES DES CONTRATS VOLONTAIRES



Au sein du menu Attestations, si je le souhaite, je peux télécharger la liste des contrats (fichier de type csv) se trouvant dans chacune des 3 listes (*Attester la réalisation des formations / Suivi des attestations / Suivi des formations des contrats échus*) en cliquant sur